

L'AFFAIRE BEN BARKA

REVUE DE LA PRESSE

LE POINT DE L'AFFAIRE . . .

... à la veille de la Conférence du Président de Gaulle

De Gaulle dira-t'il lundi ce qu'il sait?

● Lundi prochain, 21 février, le général de Gaulle tient une conférence de presse au cours de laquelle il parlera de "l'affaire Ben Barka". Il est maintenant au courant de tous les éléments du dossier. Dira-t-il, publiquement, tout ce qu'il en sait? Voici quelques-unes des questions auxquelles l'opinion publique est en droit d'attendre des réponses.

*Il connaît
le sort réservé à
Ben Barka*

De Gaulle s'était solennellement engagé envers la mère de Mehdi Ben Barka. Aujourd'hui, il sait, il est même l'un des rares à savoir si Ben Barka a été assassiné en France ou s'il a quitté vivant le territoire français. Le juge Zollinger ne le sait peut-être pas. Mais M. Pompidou, M. Frey, et donc le président de la République le savent. C'est par cette spectaculaire information — qui serait en même temps une promesse tenue — que devrait débiter la conférence de presse du 21 février.

*Il sait
que Frey couvre
Lemarchand*

Que Lemarchand se mette en congé de parti. C'est ce que plusieurs députés U.N.R. ont demandé à Henri Rey, président du groupe gaulliste à l'Assemblée nationale. Ils se sont heurtés à une fin de non-recevoir. Roger Frey en personne est intervenu en faveur du député de l'Yonne. « Il n'est pas question de prendre une telle mesure, aurait-il dit. Ce serait désavouer Lemarchand et donner un gage à l'opposition. »

Pierre Lemarchand n'est encore que témoin dans l'affaire Ben Barka. Il s'est même relativement bien sorti de sa violente confrontation avec Lopez, le mercredi 9 février. Mais plusieurs points demandent encore à être éclaircis :

1) Le 20 septembre, Figon et le metteur en scène Franju doivent s'envoler pour Genève à 8 h 10. Franju, devant sa porte, attend en vain Figon de 7 h à 9 h. Lassé, il finit par rentrer chez lui et ne partira pas, malgré un appel téléphonique de Figon. Figon, arrivé en retard à Orly, fait retarder par Lopez l'avion où Bernier est déjà installé en classe touristique. Dans la salle d'attente des premières, à 11 heures du matin, Figon, Lemarchand et Lopez se rencontrent — ce qui n'était pas prévu.

2) Pierre Lemarchand a affirmé au juge Zollinger qu'il n'avait pas demandé à Figon ce qu'il allait faire à Genève. Bizarre : tout le monde sait que Lemarchand et Figon sont très liés.

Il sait que Finville a été sacrifié

Le jeudi 10 février, lorsque le général Guibaud, nouveau directeur général du service de contre-espionnage, sort du bureau du Premier ministre, la décision est déjà prise à l'Élysée. Marcel Leroy, dit Finville, chef de service du S.D.E.C.E., sera inculpé pour non-dénonciation de crime sur réquisition du parquet. Le lendemain, Marcel Leroy-Finville, 46 ans, vingt et un ans de carrière dans les services spéciaux, couche à la Santé. Qui couvre-t-il ? Qui le couvre ? De Gaulle le sait.

Finville est d'abord « donné » par le général Guibaud. Celui-ci a en effet remis au juge Zollinger et à M. Pompidou une note importante. Cette note révèle que Finville avait déclaré le 31 octobre ne pas savoir si un agent du S.D.E.C.E. avait eu un contact avec Ben Barka le 29. Or il savait le contraire par son subordonné Lopez.

Mais Finville-le-sacrifié peut-il être tenu pour seul responsable ? C'est impossible. Exemple : le général Jacquier, ancien directeur du S.D.E.C.E., a eu connaissance des bordereaux de renseignements transmis par Finville. Bien plus : ces bordereaux ont été envoyés à Georges Pompidou à Matignon et à Jacques Foccart à l'Élysée. Ces bordereaux étaient « incomplets » ? Soit. Ils faisaient en tout cas allusion à un projet d'enlèvement de Ben Barka en mai, en septembre ou en octobre 1965.

On « réorganise » le S.D.E.C.E. : cent quarante fonctionnaires sont déjà suspendus ! Pourquoi ? Le général Guibaud s'est aperçu que dans ce milieu singulier et clandestin tout le monde fraternise avec tout le monde. Oufkir, ministre marocain, tutoie Lopez, agent du S.D.E.C.E. Lopez passe des week-ends avec Finville, lequel est l'ami intime de Caille. Le député Lemarchand et le commissaire Caille sont très liés. Quant à M. Roger Frey, ministre de l'Intérieur, il considère Lemarchand et Caille comme des hommes de confiance.

Or il faudrait persuader l'opinion que Finville aurait travaillé seul avec les Marocains. Haro sur Finville ! Ou on le lâche, ou on perd sa place. Quel aurait été le mobile de Finville ? En échange des services rendus aux Marocains, il aurait obtenu pour son agent Lopez un poste important à Royal Air Maroc et son service aurait pu développer son activité au Maroc, base essentielle de renseignements pour l'Afrique entière...

En fait, un haut fonctionnaire gaulliste, très au fait des questions de services spéciaux, a déclaré : « Il est inadmissible que le lendemain de l'enlèvement de Ben Barka, M. Roger Frey n'ait pas demandé au général Jacquier si le S.D.E.C.E. pouvait renseigner la police. Il est aussi inadmissible que le général Jacquier n'ait pris aucun contact avec M. Roger Frey après s'être rappelé que le nom de Ben Barka figurait dans les bordereaux de renseignements fournis par Finville. »

Le juge Zollinger va convoquer le général Jacquier. Il va recevoir, d'ici peu, le préfet de police, Maurice Papon. Et, par l'intermédiaire du premier président à la Cour d'appel, il a transmis par écrit ses questions à M. Roger Frey. Mais il ne faut attendre aucune révélation des dépositions que feront Roger Frey et Maurice Papon. Du côté de la police, les révélations ne peuvent venir que de Souchon, de Voitot et de leurs amis. Du côté du S.D.E.C.E., seuls Finville et ses amis pourraient parler. Le feront-ils ? Un ancien subordonné de Finville a déclaré : « Il faut tout faire pour sauver le patron. » Aussitôt après, un mot d'ordre a circulé parmi les amis de Finville : « Il faut se taire. Parler, c'est le desservir. » Mais les uns et les autres savent que cet officier de renseignements prudent et pondéré n'a pu agir sans ordre supérieur ou sans en référer.

Il sait que Souchon était couvert

Et si je vous disais qui étaient mes chefs, monsieur le juge. que feriez-vous ? »

« Je les ferais arrêter », répondit le juge Zollinger. Louis Souchon a regardé le juge et s'est tu. Et, aujourd'hui, Souchon continue de se taire.

Cet officier principal de 49 ans, entré à la brigade mondaine en 1945, ne donne toujours pas les noms de ceux qui l'ont couvert.

Le commissaire Simbille, sous-directeur de la police judiciaire, connaît bien Souchon : il l'a eu sous ses ordres pendant vingt ans et il le défend, tout comme il défend l'autre policier arrêté, Voitot. « Je suis convaincu, a dit Simbille au juge. qu'ils croyaient participer à une opération officielle. »

Le commissaire Simbille a raison. Le 29 octobre, lorsque Souchon va chercher Ben Barka à Saint-Germain-des-Prés, il est un simple exécutant. Policier obéissant, Souchon considère que toute opération ordonnée ou « couverte » par ses supérieurs est légale.

Louis Souchon était couvert. Et personne n'en doute à la préfecture de police ni au ministère de l'Intérieur. « Souchon était un fonctionnaire sûr. » Tout le monde le dit. Et des officiers de police déclarent de plus en plus ouvertement : « Souchon porte le chapeau. »

Qu'était donc cette fameuse couverture ? Il n'y avait pas eu un coup de téléphone du ministère de l'Intérieur : à la préfecture, personne n'admet recevoir directement les ordres du ministère. Et si quelqu'un avait contacté directement Souchon, celui-ci en aurait aussitôt référé à ses supérieurs. Souchon a donc été couvert par un de ses supérieurs à la préfecture.

Aujourd'hui, les rôles sont inversés : c'est Souchon qui couvre quelqu'un. C'est ce que l'on appelle « l'esprit maison ». Et le malaise qui règne à la préfecture n'est pas une invention de la presse. Les officiers de police se sentent solidaires de leurs deux collègues « bouclés » et abandonnés par leurs supérieurs. Certains disent même que Souchon a reçu des « assurances » depuis son arrestation. Mais que vaudront ces « assurances » dans quelques années, lorsque les chefs de la police, le ministre de l'Intérieur et peut-être même le régime auront changé. Car devant la cour d'assises, Louis Souchon risque gros.

Il sait que l'entrevue Caille- Figon a eu lieu

Roger Frey a confirmé à plusieurs de ses interlocuteurs que le commissaire Jean Caille, sous-directeur des renseignements généraux, était chez Pierre Lemarchand le 2 novembre, à la fin de la matinée, et que Figon y était également et a donné des informations. De Gaulle, là encore, est au courant.

Pour Roger Frey, en effet, cette rencontre est très importante. Elle prouve, selon lui, son efficacité personnelle. C'est, en effet, sur sa demande que son ami le commissaire Caille s'est intéressé à l'affaire. « Et, dit-il, les premiers renseignements sérieux, ou les a eus au cours de cette entrevue. »

N'est-ce pas admettre que le commissaire Caille a laissé Figon en liberté pour le récompenser d'avoir donné des informations. Est-il encore besoin aujourd'hui de dire que la police, pendant deux mois, ne rechercha pas Figon ? Tout le monde le sait, et le juge Zollinger le premier.

Comment se fait-il alors que les fonctionnaires de Roger Frey n'aient pas tenté de négocier secrètement avec Oufkir, Dhimi et consorts, qui étaient à Paris le 3 novembre, pour sauver Ben Barka ? Une négociation secrète aurait mieux valu que ce dîner officiel du 3 novembre, à l'ambassade du Maroc, où Roger Frey se fit représenter par ses collaborateurs directs Aubert et Bozzi.

CLAUDE ANGELI

DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Le gouvernement marocain n'a rien fait pour l'atteinte portée à notre souveraineté

• Mon général, quelle responsabilité exacte attribuer autant au gouvernement marocain qu'au gouvernement français dans la disparition de Mehdi Ben Barka, et quelles conséquences diplomatiques, politiques, administratives entendez-vous en tirer ?

(Pierre Charpy - Paris-press.)

— Voilà une question complète à laquelle je vais répondre complètement. Y a-t-il d'autres questions ? »

• Pourquoi n'avez-vous pas jugé bon de donner au pays, au moment où vous sollicitiez ses suffrages pour l'élection présidentielle, des éclaircissements qui lui auraient permis de juger de votre information dans l'affaire Ben Barka, que la presse a dû tenter de reconstituer ? (Philippe Vianay-le Nouvel Observateur.)

— C'est le fait de mon inexpérience.

» Ce qu'il faut considérer d'abord dans cette affaire c'est que le ministre de l'intérieur du gouvernement marocain, gouvernement qui fut plusieurs fois aux

prises avec de graves crises politiques, a, comme tout l'indique, fait disparaître sur notre sol un des principaux chefs de l'opposition. Cette affaire marocaine en est donc une entre Paris et Rabat, parce que la disparition de Ben Barka a eu lieu chez nous, parce qu'elle a été perpétrée avec la complicité obtenue d'agents ou de membres de services officiels français et la participation de truands recrutés ici, enfin parce qu'en dépit des démarches du gouvernement de Paris, des commissions rogatoires et mandats adressés par notre juge d'instruction, rien n'a été fait par le gouvernement marocain pour aider la justice française à établir la vérité ni pour la révéler en tant qu'elle le concerne. Comment, d'ailleurs, l'aurait-il fait puisque Oufkir ne s'est jamais — et pour cause ! — expliqué sur ses allées et venues à Paris et aux environs et qu'il reste ministre à Rabat ? Au total, il y a eu en territoire français intervention directe d'un

membre du gouvernement marocain, et le fait est que ce gouvernement n'a jusqu'à présent rien fait pour justifier ni réparer l'atteinte qui a été ainsi portée à notre souveraineté. Il est donc inévitable, quelque regret qu'on en ait, que les rapports franco-marocains en subissent les conséquences.

Du côté français, ce qui s'est passé n'a rien eu que de vulgaire et de subalterne

» Du côté français, que s'est-il passé ? Sans préjuger de ce que sera l'aboutissement de la longue et minutieuse information ouverte par la justice, elle est maintenant assez complète pour que je puisse en parler en équité et en vérité. Ce qui s'est passé n'a rien eu que de vulgaire et de subalterne. Il s'est agi d'une opération consistant à amener Ben Barka au contact d'Oufkir et de ses assistants en un lieu propice au règlement de leurs comptes. Cette opération, aidée par des hommes à toutes mains et à toutes aventures, dont l'un s'est suicidé depuis, a été préparée et organisée par un indicateur du service de contre-espionnage français à la faveur du silence du chef d'études qui l'employait, l'indicateur en question ayant obtenu le concours de fonctionnaires de la police avec lesquels il se trouvait en rapports fréquents pour des raisons de service. Mais rien, absolument rien, n'indique que le contre-espionnage et la police, en tant que tels et dans leur ensemble, aient connu l'opération, *a fortiori* qu'ils l'aient couverte. Bien au contraire, quand ils l'eurent apprise, la police mit ceux des participants qui étaient à sa portée en état d'arrestation ou de garde à vue, et la justice fut saisie. Depuis lors, celle-ci fait son œuvre sans être aucunement entravée.

» D'autre part, s'il est apparu que quelque chose est à recti-

fier en ce qui concerne les services intéressés, ce quelque chose c'est, dans leur fonctionnement, une trop grande latitude souvent laissée à des exécutants. Je dis latitude trop grande, d'autant plus que, précisément, les nécessités professionnelles amènent agents et policiers à se servir d'indicateurs de toutes sortes, y compris les pires, ce qui implique et doit impliquer un contrôle d'autant plus serré de la part des échelons supérieurs. C'est pourquoi le gouvernement avait déjà, bien avant l'affaire, entamé la réforme du service du contre-espionnage, quand la fin du drame algérien lui en offrit la possibilité et, en outre, abordé, en vertu de la loi de 1964 sur le District parisien, un commencement de concentration des activités et des autorités à l'intérieur de la police. Cela est actuellement, comme on le sait, poursuivi et accentué par le rattachement du contre-espionnage au ministère des armées sous la hiérarchie et la discipline militaires et par la mise en chantier d'une réorganisation plus complète de la police ainsi que de la façon dont elle aide l'action de la justice lorsque celle-ci est saisie. Mais, tout en réalisant certaines améliorations pratiques, l'Etat n'en apprécie pas moins la valeur et tout le mérite que ces services déploient sans relâche, souvent au prix du sacrifice de fonctionnaires victimes de leur devoir, pour la sauvegarde des citoyens et dans l'intérêt du pays.

Trop de nos journaux ont au-dedans et au-dehors desservi "l'honneur du navire"

» Cependant, au sujet de cette affaire qui, au point de vue de nos rapports avec le Maroc ne laisse pas, je le répète, d'avoir un caractère de gravité, mais qui, en ce qui concerne les culpabilités françaises n'est, je le répète aussi, que vulgaire et subalterne, on a vu se déchaîner de frénétiques offensives tendant à ameuter l'opinion contre les pouvoirs publics.

» Il y a eu l'assaut des partisans une fois de plus unanimes des lors qu'il fallait essayer de nuire au régime qui n'est pas le leur. Ces partisans ont cherché à faire croire, au mépris de toute équité et sans l'ombre du commencement d'une preuve, que les auteurs, ou protecteurs, ou responsables de la disparition de Ben Barka étaient de hauts fonctionnaires, voire des membres du gouvernement. Pour cuirassé que l'on soit vis-à-vis de pareils procédés, comment ne pas éprouver quelque tristesse à constater jusqu'à quel degré d'injustice la passion politicienne et la fureur des ambitions déçues ont pu faire descendre, en cette occasion, des hommes qui, en d'autres circonstances et parfois même au pouvoir avaient montré de la valeur ?

» Il y a eu également la ruée vers la revanche des milieux qui,

au temps de Vichy, puis à l'époque de l'O.A.S., eurent à pâtir des réseaux. Qui ne sait en effet que, pendant la guerre, pour lutter contre l'ennemi et pour pénétrer et noyauter ses arrière-pensées, la Résistance utilisa des groupes spécialisés ? Qui ne sait que, plus tard, pour s'informer de ce que tramaient en Algérie et en métropole, les organisations subversives, le service d'ordre a employé des éléments clandestins ? Qui ne sait que, parmi les hommes qui en ont fait naguère partie, peut subsister quelque nostalgie quant à leur action passée ? Aussi, tous les résidus, actuellement irréconciliables, de nos déchantements successifs ont-ils profité de ce que tels et tels individus avaient été complices de l'enlèvement, pour agiter le spectre des soi-disant polices parallèles, autrement dit des réseaux, qui, autrefois, les avaient combattus. Bien entendu, les imputations venues de leur horizon politique se sont aussitôt confondues avec celles qui jaillissaient de l'horizon opposé, tout comme hier se sont confondues leurs voix. Il faut ajouter que les affabulations des uns et des autres ont trouvé dans le public, mis en état de réceptivité par cinquante ans de romans et de films policiers, une résonance assez facile.

» C'est pourquoi, hélas ! une grande partie de la presse, travaillée par le ferment de l'opposition politique arabe, non sans pare d'atmosphère à la Vingt-deux que créait l'événement, des mystérieuses « barbaries », passionnément portées à tirer profit — c'est bien le cas de le dire — de l'incitation de beaucoup de lecteurs pour des histoires qui rappellent celles du « Gentle », de « James Bond », de l'« inspecteur Lectère », etc. s'est lancée, sans message clair, dans l'exploitation de l'affaire. Moi, je crois et je dis qu'en attribuant artificieusement à cette affaire, restreinte et médiocre pour ce qui est des Français, une dimension et une portée sans aucune proportion avec ce qu'elle fut réellement, trop de nos journaux ont, au-dedans et au-dehors, desservi « l'honneur du navire ».

» « L'honneur du navire », c'est l'Etat qui en répond et qui le défend. Et il le fait. Il le fait en marquant dans le domaine de ses relations diplomatiques le manquement commis à l'égard de sa souveraineté ; il le fait en facilitant tant qu'il peut l'action de la justice pour la recherche et le châtiment des coupables et il le fait en apportant à ses propres services les modifications utiles à un meilleur fonctionnement. Cela, l'Etat le fait et continuera de le faire. Que les bons citoyens se rassurent ! »

COMMUNIQUE de l'U.N.F.P.

à propos des Déclarations du Président de Gaulle

Dans sa conférence de presse du 23 Février 1966 le Général de Gaulle, président de la République française, a mis en cause en des termes qui ne prêtent plus à équivoque le gouvernement marocain au sujet du rapt criminel dont a été victime notre frère Mehdi Ben Barka le 29 Octobre 1965. Le chef de l'Etat français a confirmé devant toute la presse internationale les accusations formulées depuis plusieurs semaines à l'encontre du ministre de l'intérieur du gouvernement marocain en tant qu'auteur et principal organisateur de l'enlèvement. Le général de Gaulle a donné par ailleurs des explications sur l'étendue des complicités des différentes polices françaises qui ont prêté leur assistance aux comploteurs.

De cette déclaration il ressort que le gouvernement français entend prendre toutes ses responsabilités tant sur les plans intérieur et judiciaire que sur le plan des rapports franco-marocains. De ce fait la crise des rapports entre nos pays atteint aujourd'hui un degré de gravité sans précédent. Sur le plan international, le Maroc, atteint dans son crédit, s'isole et devient ainsi la proie facile de nouvelles visées néo-colonialistes.

C'est pourquoi l'Union nationale des forces populaires, préoccupée d'abord et avant tout par la recherche de toute la vérité et le châtement des mains criminelles qui ont organisé et mis à exécution l'enlèvement du grand combattant, notre frère Mehdi Ben Barka, dénonce avec force, une fois de plus, les moyens de défense utilisés dernièrement par certains ministres marocains, moyens de défense aussi variés que ridiculement inconsistants.

Le peuple marocain, toutes les élites du pays attachées à la justice, au droit et à la démocratie exigent que toute la vérité éclate dans tous

UN COMMUNIQUÉ DES AVOCATS DE LA PARTIE CIVILE

« Il y a eu tout un jeu de complicités ou de complaisances qui ne sont pas toutes subalternes »

A la suite de la conférence de presse tenue par le président de la République, le bâtonnier René-William Thorp, M^{me} Michèle Beauvillard, Germaine Sénéchal, Michel Bruguière et Roland Dumas, conseillers de M. Abdelkader Ben Barka, partie civile de la information ouverte à la suite du rapt de son frère, ont décidé de rendre public le communiqué suivant :

« L'enlèvement de M. Mehdi Ben Barka, perpétré en France à l'initiative et sous la direction du ministre de l'intérieur marocain, avec le concours déterminant de fonctionnaires ou agents appartenant à la police et aux services spéciaux français, a suscité dans notre pays et dans le monde une légitime émotion.

« Depuis lors un lourd mystère pèse sur ce qu'il est advenu de la victime. De ce fait, la question se pose de savoir si l'Etat est en mesure ou non d'assurer la sécurité de personnalités étrangères séjournant sur son territoire. Plus encore : il apparaît clairement, et le conseil des ministres a naguère admis, qu'enfin de dissimuler à la justice des éléments nécessaires à la manifestation de la vérité, il y a eu tout un jeu de complicités ou de complaisances qui ne sont pas toutes subalternes et dont, aujourd'hui encore, nous appréhendons l'influence persistante.

« C'est le renom même de la France qui est en cause, et ce ne sont pas ceux qui s'élèvent contre de tels agissements qui portent atteinte à ce renom.

« Pour notre part, investis par la confiance de la partie civile de la mission de tout mettre en œuvre dans la recherche à la fois du sort réservé à M. Mehdi Ben Barka et des responsabilités engagées à quelque niveau qu'elles se situent, nous n'avons qu'un souci et un but : concourir à l'œuvre de justice qui reste à accomplir.

« Quo le silence soit brisé »

« Nous affirmons, en premier lieu, qu'aussi longtemps que l'on n'aura point découvert ce qui s'est passé au-delà du moment où, le vendredi 29 octobre 1965, en début d'après-midi, M. Mehdi Ben Barka a été livré à Pontenay-le-Vicomte par les inculpés Lopez, Souchon et Veillot, l'enquête pourra pas considérer l'information judiciaire comme terminée.

« A cet égard, le pouvoir dispose de moyens d'information et d'action, tant sur le plan intérieur que sur le plan diplomatique, qui devraient lui permettre d'être au gué en fin une réponse soit apportée à l'attente angloise de la famille et des amis de M. Mehdi Ben Barka, lesquels ont accueilli avec gratitude l'assurance donnée par M. le président de la République, dès le 4 novembre, que la justice suivrait son cours avec diligence et rigueur.

« Certes, on lisait dans la note remise au gouvernement israélien par Son Excellence l'ambassadeur de France à Tel-Aviv, le 23 février, que « l'insurrection menée par la justice française... a conduit le rapt à la conviction » que le ministre marocain de l'intérieur a organisé l'enlèvement et que le ministre marocain de l'intérieur et plusieurs de ses collaborateurs ont participé personnellement aux dernières phases de l'opération ». Et M. le président de la République lui-même a désigné ce ministre, Oufkir, comme ayant « procédé sur notre sol à la dispartition d'un des principaux chefs de l'opposition ».

« Mais, pour que cessent les équivoques qui risquent de jeter un doute sur la résolution française de faire la lumière, pour que cessent aussi, de la part des coupables marocains, les affabulations et les défis, il faut, avant toute chose que le voile soit levé, que le silence soit brisé sur le déroulement de cette tragique opération.

**« Aucun secret
professionnel
n'est opposable »**

» En second lieu, il est difficile de croire que les Français qui sont détenus, et en particulier Souchon, dont les supérieurs attestent la loyauté passée, aient pu agir sans y être autorisés ou encouragés.

» Or ces hommes ne disent pas tout ce qu'ils savent dans le dossier d'en couvrir d'autres et, en même temps, de minimiser leur propre rôle.

» Qu'ils soient officiers de police ou agents du S.D.E.C.E., il doit leur être signifié en clair qu'ils ont pour premier devoir de tout révéler au magistrat instruc-

nel n'est opposable à ce magistrat ; que leur devoir à cet égard doit primer tout intérêt de service, toute allégeance envers leurs chefs. Et il doit, d'ailleurs, en être ainsi en ce qui concerne tous les témoins.

**Les voyages
du général Oufkir**

» En troisième lieu, il nous appartient d'attirer l'attention sur un certain nombre de faits d'une rare gravité :

» 1) D'après le communiqué de M. le procureur de la République, en date du 15 février, M. Papon, préfet de police, « a déclaré que ses services n'avaient été informés ni de la venue à Paris de Mehdi Ben Barka ni des menaces pouvant peser sur celui-ci. Ces mêmes services n'avaient pas davantage été prévenus du voyage à Paris de M. Oufkir ».

» Pourtant, lorsque ce dernier, le samedi 30 octobre, à 17 heures, et le chef de la sûreté marocaine Djimi, à 14 heures, ont débarqué inopinément à Orly, ces services — comme il est maintenant de notoriété publique — n'ignoraient pas depuis le matin, voire depuis la veille, que M. Ben Barka avait disparu. Pouvaient-ils ignorer, et qui en vérité ignorait, que lesdits Oufkir et Djimi voulaient à M. Ben Barka une haine inexplicable et avaient ourdi des entreprises contre lui ? Il est donc inconcevable qu'aucun rapprochement n'ait été opéré entre la disparition de l'un et l'arrivée des autres, qu'aucune mesure n'ait été prise pour les suivre ou retrouver leur trace. Et si ce rapprochement n'a pas été opéré, si ces mesures n'ont pas été prises, il faut déterminer à qui en incombe la faute. Et si même il n'y a eu que carence ou simples « défaillances », il faut en poursuivre la sanction ; car, en toute hypothèse, cette carence, ces défaillances ont permis à l'irréparable de s'accomplir.

» De même, il faut déterminer si, après avoir acquis la conviction qu'il y avait bien eu disparition, les services de police ont pris ou non, et à quelle date, des dispositions aussi urgentes que, par exemple, le contrôle des frontières.

» 2) Toujours d'après la même source, M. Papon a ajouté que « les renseignements recueillis à la date du 3 novembre n'établissent pas la participation de Marocains à l'enlèvement ».

» M. le ministre de l'intérieur a déclaré de son côté « qu'il avait eu officieusement connaissance à partir du 4 novembre du rôle qu'auraient joué dans l'affaire des personnalités marocaines », que « les renseignements obtenus à ce sujet depuis le mardi 2 novembre n'avaient pu faire l'objet d'aucun recoupement », qu'ils étaient d'un caractère vague.

» Pourtant, il ressort des éléments de l'information publiés déjà dans la presse que :

» a) Le 1^{er} novembre, Bernier a relaté en détail aux policiers chargés de l'enquête, les démarches effectuées auprès de lui en avril ou mai 1965 par Chtouki, collaborateur d'Oufkir, afin d'organiser un attentat contre M. Mehdi Ben Barka.

» b) Le 2 novembre, il précisait que, selon Chtouki, Oufkir s'était rendu auparavant à Paris pour y recruter des complicités à cet effet.

» c) Ce même 2 novembre, le député Lemarchand et le commissaire divisionnaire Caille, qui la veille avait déjà pris contact avec la brigade criminelle, savaient par les confidences de Pignon (et peut-être par d'autres voies) qu'Oufkir s'était fait conduire, dès son arrivée, à la villa même où M. Ben Barka avait été conduit.

» Le même commissaire Caille savait, et l'avait dit à l'inculpé Le Roy dit Finville, que des coups de poignard avaient pu être portés par Oufkir à M. Ben Barka.

» d) Le 2 novembre également, Le Roy rendait enfin compte de ce qu'il avait appris par Lopez à son chef le général Jacquier, lequel, au moins ce jour-là, prenait connaissance de ses rapports antérieurs ou apparaissaient les noms de Oufkir, Djimi, Chtouki, et où leurs intentions s'étaient.

» Le général Jacquier le déléguait aussitôt, ainsi que deux autres de ses collaborateurs, à la préfecture de police et à la direction de la sûreté nationale. →

» e) Le 3 novembre, Lopez faisait de complètes révélations sur le rôle des trois Marocains surnommés ainsi que de quelques autres, et il ne manquait pas de signaler leur présence à Paris.

» Or, c'est précisément le 3 novembre qu'avait lieu, en soirée, à la résidence de l'ambassadeur du Maroc en France, un repas auquel assistaient Oufkir, Dlimi et, du côté français, M. Aubert, directeur du cabinet du ministre de l'intérieur. Ce qui explique la singulière audace d'Oufkir clamant, peu après, dans une interview : « A ce moment l'enquête était déjà en cours et si la police française avait eu des raisons de me soupçonner, elle me l'aurait sûrement dit ».

» Puis, Oufkir, qu'aucune immunité ne protégeait, agissant d'un crime de droit commun, et Dlimi, qui n'a pas rang de ministre, sont repartis le 4, à 9 h. 55, aussi librement que sont partis à des dates différentes d'autres acteurs du drame.

La mort de Figon

» 3) Le repris de justice Figon ayant tenu dans la préparation et l'exécution du rapt une place marquante, il dépendait en partie de son arrestation qu'éclate la vérité.

» Pourtant il n'a jamais quitté Paris entre le 29 octobre 1965 et le 17 janvier 1966, multipliant déclarations ou interviews qui, pour contradictoires qu'elles aient été, n'en dénotaient pas moins sa parfaite connaissance de l'affaire.

» Lorsque la police, au bout du compte, a tenté de l'interpeller, avec un déploiement de forces propre à donner l'éveil au plus inoffensif des citoyens, elle n'a trouvé qu'un cadavre.

» C'est au suicide que M. le procureur de la République a concu dans la nuit même. Et M. le président de la République, dans sa conférence de presse, s'est

rallié, d'un mot, à ce point de vue.

» Entre-temps, M. Ben Barka, désireux d'en savoir plus long sur les derniers moments de Georges Figon, s'était constitué partie civile dans l'information ouverte au cabinet de M. Auric, premier juge d'instruction, dont il avait vainement réclamé la jonction avec celle ouverte chez M. Zolinger.

» Sans qu'il ait été entendu, une ordonnance du 5 février 1966 qui, par ailleurs, clôturait l'information par un non-lieu, l'y a déclaré irrecevable.

» Il en a relevé appel ; mais, à ce jour, ses conseils n'ont pas été admis à prendre connaissance intégrale du dossier.

» De telles réticences, jointes à un classement précipité, sont évidemment de nature à engendrer la suspicion.

» C'est pourquoi, en pleine conscience des devoirs qui nous incombent, nous avons estimé qu'après plusieurs communiqués du parquet et au lendemain de l'intervention du chef de l'Etat, la mise au point qui précède est susceptible d'éclairer plus complètement une opinion publique justement inquiète. »

POUR L'HONNEUR DU NAVIRE

Par SIRIUS

NUL n'ignore que le président réélu de la République entend affirmer et élargir le « grand et puissant noyau de la République nouvelle », maintenir l'alliance atlantique tout en apportant à son organisation une « adaptation » devenue nécessaire, substituer largement à une procédure jusqu'alors employée par les Six la discussion directe entre gouvernements, enfin favoriser dans toute la mesure du possible le retour à la paix au Vietnam. Il n'est guère de Français qui, sur ce dernier point, ne se sentent profondément d'accord. Ils regretteront seulement que le sujet ait été à peine effleuré. M. de La Palice eût certainement convenu qu'« il n'est pas d'autre voie pour mettre fin à cette guerre que de conclure la paix ». Peut-être se fut-il un peu plus étendu sur les conditions à écarter ou à remplir pour que cette paix soit vraiment possible et « avantageuse pour tout le monde ».

Touchant l'O.T.A.N. et l'Europe, on retrouve sans surprise les thèses fondées sur le principe de la souveraineté absolue des Etats, l'appel à la « coopération », l'exclusion, du moins jusqu'à nouvel ordre, de toute intégration. Les formules sont cette fois plus nuancées, mais rien n'indique que les méthodes ont changé. Combien de fois faudra-t-il répéter qu'une certaine manière de faire l'Europe est le plus sûr moyen de la rendre impossible, qu'une certaine manière de combattre le protectorat américain peut tout aussi bien le renforcer ?

Quant au « puissant noyau de la République nouvelle », les agitations intérieures qu'il laisse apparaître montrent assez l'inquiétude que l'après-gaullisme suscite des maintenant dans son sein. Ceux qui auraient du noyau une vue contrainte à trop de réserves souhaitent malgré tout que le général de Gaulle réussisse à renover les institutions et les mœurs politiques de ce pays et ont plus que jamais des raisons de redouter un échec. Par l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel et l'usage qui en est fait, la France se trouve peu à peu dotée d'une sorte de régime présidentiel qui n'ose pas dire son nom. Etrange régime où la Constitution conserve un caractère assez largement parlementaire, mais où le président s'arroge presque tous les pouvoirs, en conservant, bien entendu, celui de dissoudre l'Assemblée. S'il y a un siècle qu'on n'avait pas vu en France de majorité gouvernementale « aussi définie et positive », il y a près d'un siècle également qu'on n'avait pas vu un gouvernement républicain remettre à quatre mois sa première prise de contact avec le Parlement. C'est pour une fois faire trop d'honneur aux journalistes que de les prendre les premiers à témoin dans une de ces conférences de presse qu'il serait mieux d'appeler des conférences à la presse tant le jeu traditionnel des questions y apparaît dérisoirement maintenu.

Les mœurs seraient-elles plus favorisées que les institutions ? Du côté français, l'affaire Ben Barka est loin d'être aussi « vulgaire et subalterne » que veut bien le dire le chef de l'Etat. Elle pourrait bien, au contraire, trahir une des principales tares du régime. Défendre « l'honneur du navire », c'est sans doute ne pas hésiter à dénoncer nommément et publiquement le général Oufkir. Ceux qui connaissent celui-ci n'ont jamais mis en doute son courage personnel. Lors de l'entrée des Français à Rome, n'est-ce pas à ce jeune capitaine que fut confié l'insigne honneur de porter le drapeau de la France ? Mais on sait aussi qu'il est sans scrupules et ne dédaigne pas de mettre lui-même la main à la pâte pour se débarrasser de ses ennemis politiques. En France comme au Maroc, il est des hommes qui, dans des circonstances de violence exceptionnelles, se montrent aptes à servir aussi bien en marge des lois que dans leur cadre. Affirmer qu'en France comme au Maroc il convient d'y regarder à deux fois avant de faire de ces hommes des ambassadeurs, des députés, des ministres ou des conseillers auliques, ce n'est nullement déprécier ou calomnier les « réseaux », c'est simplement se prémunir contre des dangers inhérents à la nature humaine.

Ce n'est pas non plus en se contentant de quelques réformes, en faisant « porter le chapeau », suivant l'expression consacrée, à un simple indicateur du contre-espionnage, à son chef direct et à deux policiers complices, ni en prenant une fois de plus la presse comme bouc émissaire, que l'on sauvera « l'honneur du navire ». Ah ! certes, la presse considérée en bloc est loin d'être aussi pure et dure que le souhaitent les résistants pendant l'occupation. L'intérêt commercial, les camaraderies, les passions politiques, y tiennent souvent trop de place, pas assez cependant pour qu'on puisse l'accuser à bon droit de calomnier les gouvernants, perdre la guerre, souiller l'honneur national par l'exploitation châtée du scandale, la rendre en un mot responsable de tant de catastrophes qui paraîtraient moins graves si seulement elle n'en parlait pas.

Non, tout n'est pas si simple. C'est la presse qui a signalé la première, le samedi 30 octobre, la disparition de Mehdi Ben Barka ; c'est elle qui a constamment soutenu le juge Zollinger dans une entreprise infiniment difficile et délicate, et pour laquelle, quoi qu'en dise le général de Gaulle, il n'a pas toujours reçu les concours qui lui étaient dus. Serait-ce donc un simple planton du ministère de l'Intérieur qui, peu avant l'arrestation de Souchon et de Voltot, assurait qu'aucun membre de la police ne se trouvait huplé dans l'affaire ? Oui ou non, le commissaire Simbille a-t-il affirmé qu'un policier aussi sérieux que Souchon ne se serait jamais embarqué dans pareille entreprise s'il n'avait été à son caractère officiel ? Oui ou non, le commissaire Caille, non content de tomber brusquement malade, s'est-il dérobé à certaines questions du juge ? Oui ou non, M. Lemarchand a-t-il menti en affirmant pendant des semaines et des semaines qu'il n'avait pas revu son client et ami Figon, en même temps qu'il évoquait son amitié pour M. Frey ?

Pour mettre fin aux insolentes railleries d'Oufkir et convaincre le roi Hassan qu'il doit, lui aussi, remettre de l'ordre dans sa maison, il importe que la France donne elle-même l'exemple et que la justice ne se contente pas de passer, comme l'écrit un de nos lecteurs, « sur la pointe des pieds ».

L'honneur du navire était-il en cause quand un détenu a réussi à s'évader de l'île de Ré ? Le préfet, qui n'en pouvait mais, n'en était pas moins aussitôt démis de ses fonctions. Aujourd'hui, l'honneur du navire exige-t-il que le plus haut personnage immédiatement frappé soit un conseiller à la cour d'appel, coupable de s'être interrogé publiquement, en dehors de sa charge et en tant que citoyen, sur l'origine et la portée réelle d'un non-lieu ? Non, n'en déplaise au chef de l'Etat, les « bons citoyens » ne sont pas tellement « rassurés », ils se demandent toujours à quels niveaux l'affaire a été soit voulue par les uns, soit connue par les autres, alors qu'il était encore temps d'agir. Instinctivement défiant contre tout secret d'Etat, toute raison d'Etat, ils craignent d'en être dupes et, peut-être un jour, les victimes.

Le Comité pour la vérité évoque plusieurs aspects policiers et politiques

Le Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka, émanation de l'Association France-Magreb, a donné vendredi, à Saint-Germain-des-Près, une longue conférence de presse au cours de laquelle la plupart des aspects de l'affaire ont été évoqués. Plusieurs « gaullistes de gauche », dont M. Louis Vaillon, rapporteur général de la commission des finances à l'Assemblée nationale, député U.N.R.-U.D.T., étaient présents.

M. Claude Bourdet (P.S.U.) a déclaré : « Le président de la République, avec l'autorité qui s'attache à sa charge, a affirmé que le principal coupable était le ministre de l'Intérieur du Maroc, le général Oufkir. Il n'est plus question dorénavant pour les Marocains de jouer aux plus fins sur ce sujet. Le problème est posé comme un véritable cancer au flanc de la vie politique marocaine. Aucun gouvernement étranger n'osera traiter avec un pouvoir qui contient en son sein un homme accusé d'être un assassin et qui n'a rien fait pour se justifier. »

Mais l'orateur ajoute : « Si nous ne connaissons pas toutes les cartes de l'affaire, le gouvernement marocain, en tout cas le ministre de l'Intérieur Oufkir, lui, les connaît toutes. Dans la mesure où le gouvernement français en retient une seule, Oufkir a barre sur lui et ne se sent pas menacé. La seule façon pour la France d'obliger le gouvernement marocain à abattre son jeu, c'est d'abattre entièrement le sien. C'est de ne pas conserver certains ménagements pour des hommes dont les Marocains savent qu'ils sont coupables soit par action, soit au moins par omission. »

M. Claude Bourdet réfute alors les diverses déclarations de M. Roger Frey et de M. Papou, préfet de police, recueillies par le premier président du tribunal, et estime que les données actuelles permettent de s'inscrire en faux contre elles. Et pour conclure, M. Bourdet déclare : « Des fautes graves ont été commises les 19, 30 et 31 octobre, jours pendant lesquels il était possible de retrouver Ben Barka, et peut-être vivant ; des fautes impardonnables ont été commises les 3 et 4 novembre en ne faisant rien pour interroger et pour maintenir à Paris le ministre Oufkir, le directeur de la sûreté marocaine et leurs adjoints. Ce ne sont pas des faits subalternes. Les responsabilités ne peuvent pas être subalternes. »

Trois contradictions

Le professeur Jacques Berque, ami de M. Mehdi Ben Barka, estime que l'oubliement de ce dernier se situe dans la série des raisons qui agitent le « tiers monde » depuis quelques mois et dont l'importance mondiale n'est pas terminée. Il relève ensuite trois contradictions entre les faits et les diverses déclarations officielles : « On dit que c'est une affaire peu importante grossie par la presse et les intellectuels. Cela est contradictoire lorsque l'on sait l'importance qu'avait Ben Barka dans le monde et pour certaines causes auxquelles la France officielle collabore. Autre contradiction : on accuse avec violence un haut personnage marocain sur le témoignage de ceux que l'on qualifie d'indicateurs et de truands. Je suis sûr qu'il y a d'autres données, et je demande que l'on révoque les éléments véritables sur lesquels on se base pour porter de telles accusations. Troisième contradiction : on dit que des services étrangers ont négocié les services français. Or l'inculpation de Finville est dérisoire. Dans ce genre de service, toute participation à l'action d'un service étranger est simplement une trahison. Voilà des étrangetés, des singularités et des contradictions qui, par des déclarations et des actes, doivent être dissipées, sinon elles dissimuleraient quelque chose d'encore plus grave. »

M. Maurice Clavel

doute du suicide de Figon

M. Maurice Clavel intervient alors avec fougue et déclare notamment :

« Je suis gaulliste. Si ma tristesse devant tant de honte, de désordre, d'obscurité, de silence, de carence, a fait place aujourd'hui à de la détresse, c'est que je me disais jusqu'à lundi : « Il y a un espoir, il y a un recours, » le dernier : de Gaulle. » Cet espoir, ce recours, ne sont plus, du moins jusqu'à nouvel ordre, depuis qu'il a donné une caution lourde, et j'oserais dire épaisse, à tout ce qui s'est fait, ou ne s'est pas fait, au-dessous de lui. » Ma foi est déçue, et quant à mon ambition, si j'en eus, l'acte que j'accomplis aujourd'hui lui coupe, n'est-ce pas, toutes chances. Je dois être de gauche, puisque je préfère, semble-t-il, la justice à l'ordre, surtout à ses mé-
sures. »

« Le principal accusé est à l'heure actuelle Le Roy « Finville », qui est inculpé de non-dénonciation de crime. S'il a seulement négligé de prévenir ses supérieurs, c'est trop, car il y a des sanctions administratives. S'il a couvert en connaissance de cause, c'est trop peu. »

« Les plus hautes autorités policières et politiques françaises — pour non-dénonciation de crime, articles 19 et 40 du code de procédure pénale, articles 62 et 63 du code pénal — aujourd'hui, en vertu de leur propre logique juridique, devraient être à la place de Finville en la prison de la Santé. »

« Bref, ce dont ils accusent Finville, seul accusé, ils l'ont fait eux-mêmes. »

Abordant alors les circonstances de la mort de Figon, M. Maurice Clavel ajoute : « Mais il y a plus grave. Un bruit s'est répandu, porté jusqu'à moi par plusieurs personnes, dont une notoirement et publiquement gaulliste : la plaie aurait un calibre sans proportion avec le calibre de l'arme, détail qu'on est tenté de mettre en rapport avec le fait qu'un des médecins commis à l'examen du cadavre n'a pas signé le rapport définitif d'autopsie. Ce doute injurieux doit être immédiatement dissipé. Je le demande. D'autre part, la balle a été tirée largement derrière l'oreille, ce qui laisserait à penser que Figon, pour mourir, se serait soumis à une invraisemblable gymnastique. Je demande à être rassuré, démenti ou réfuté. »

M. David Rousset, qui se trouve dans la salle, est invité à intervenir : « Les déclarations du général de Gaulle, dit-il, interdisent désormais que cette affaire soit mise en sommeil. Il faut maintenant établir la preuve des accusations portées contre Oufkir, Ben Barka, en tant que responsable du « tiers monde » et organisateur de la Conférence tricontinentale ne pouvait pas travailler sans archives. Or, ce matériel était capital pour certains services étrangers. Cela donne une logique à des événements qui semblent incohérents. »

Vers un rapprochement Rabat-Washington.

Deux officiers français, servant au titre de l'assistance technique et qui occupaient des postes très importants au ministère marocain de la Défense, viennent de quitter discrètement Rabat : ils ont été remplacés par deux officiers américains. Il ne faut pas en tirer trop vite des conclusions politiques, mais il est certain que c'est l'un des premiers signes tangibles de l'alignement progressif du Maroc sur la politique américaine. Et c'est sans doute aussi le résultat du contrôle plus direct que le général Oufkir exerce sur l'armée marocaine depuis que le général Meziane a été remplacé à la tête de ce ministère par M. Ahardane.

Ces changements se sont décidés à Washington quand l'envoyé spécial du roi Hassan II, le ministre M'hammedi, est allé exposer la position marocaine dans l'affaire Ben Barka. Celui-ci a été reçu par le secrétaire d'État Dean Rusk. Il désirait voir le président Johnson, mais on lui fit sentir qu'il ne serait pas reçu à la Maison Blanche s'il n'avait pas d'autre sujet à aborder. Pour obtenir une audience, M. M'hammedi dut modifier le caractère de sa mission et annoncer à ses hôtes américains qu'il transmettrait au président Johnson la réponse du roi au message que le Président avait envoyé à Rabat, plusieurs semaines auparavant, afin d'exposer la politique américaine au Vietnam. Ce fut la raison officielle de la rencontre Johnson-M'hammedi. Cet incident, en apparence insignifiant, était très important. La diplomatie américaine allait profiter de la situation difficile où l'affaire Ben Barka a mis le gouvernement marocain pour exercer sur lui une pression directe.

M. Dean Rusk annonça à l'envoyé du Roi que son gouvernement était prêt à favoriser les investissements américains au Maroc et à accroître le montant de son aide, mais, ajouta-t-il, tout dépendait du Congrès, qui serait d'autant mieux disposé que le Maroc apparaîtrait franchement comme un allié des États-Unis. L'entretien n'alla guère plus loin. Mais le roi Hassan II sait maintenant qu'il pourra compter sur l'aide économique des États-Unis s'il

adopte sur tous les grands problèmes internationaux, une attitude analogue à celle du président Bourguiba et s'il soutient nettement les États-Unis là où il sont en difficulté, c'est-à-dire d'abord dans l'affaire du Vietnam.

En pratique, le Maroc ne pourra se dérober longtemps devant un choix qui engage tout son avenir : en effet, le gouvernement français a fait étudier toutes les mesures à prendre - et toutes les conséquences qui s'ensuivraient - en vue de mettre en sommeil la coopération franco-marocaine au cas où Rabat ne donnerait décidément pas suite aux demandes françaises concernant la responsabilité du général Oufkir dans l'affaire Ben Barka. A Paris, les décisions ne seront prises qu'après la conclusion judiciaire de l'affaire.

LE GÉNÉRAL ET L'AFRIQUE

Par CLAUDE BOURDET

Il ne faut jamais faire la politique du pire. Dans la mesure où pour quelque temps au moins, la politique étrangère actuelle de de Gaulle va dans le sens de la paix, on ne peut que s'en féliciter. On voudrait même qu'elle soit plus efficace. Mais ici on se trouve devant un phénomène qu'il vaut la peine d'analyser : il y a un abîme entre les intentions nettement affirmées du chef de l'Etat et les réalisations de la politique française aux échelons où se font les choses pratiques.

On en voit un exemple à la fois tragique et révélateur dans l'affaire Ben Barka elle-même. Son aspect de politique internationale est peut-être le moins mystérieux. Si les raisons que pouvait avoir le pouvoir marocain de se débarrasser du leader de la gauche étaient sans doute diverses, les motifs personnels de M. Oufkir pour commettre cet acte dans les conditions où il a été commis semblent assez évidents. Le Maroc suit depuis des années une politique extérieure assez neutraliste, voisine de la politique gaulliste. D'autre part, les difficultés économique-sociales avaient obligé le roi à amorcer un rapprochement avec l'U.N.F.P. Ce rapprochement signifiait à la fois une solution possible des problèmes intérieurs, l'accentuation du cours neutraliste, mais aussi l'élimination certaine de l'actuel ministre de l'intérieur. Au contraire, la liquidation de Ben Barka a accentué la tension politique, elle fait du roi, dans la mesure où il ne s'est pas opposé à l'opération, l'obligé d'Oufkir, elle rend précaires les relations avec la France, elle rend plus aiguës les difficultés économiques et sociales, et elle oblige à rechercher d'autres appuis financiers extérieurs. Ces appuis, Oufkir, étroitement lié aux Américains, peut espérer les apporter en échange d'une nouvelle orientation de la politique étrangère marocaine. Peu importe que la C.I.A. ait ou non trempé dans l'affaire : Oufkir est assez intelligent pour avoir pu prévoir seul les conséquences de son geste.

On a senti d'ailleurs au cours de la conférence de presse du général de Gaulle son souci de ne pas pousser lui-même Moulay Hassan dans les bras des Américains ; le souci de l'U.N.F.P. est identique. Mais si tel est le péril, si tels étaient certains des mobiles de l'opération, n'est-il pas confondant de penser que des services officiels français, au moins dans la personne d'un chef de service du S.D.E.C.E. (si l'on accepte la pieuse version officielle), ont participé à une opération dont l'un des buts est de saper l'un des appuis africains de la politique extérieure gaulliste ?

Or cette étrange contradiction n'est ni la seule ni la plus caractéristique. La diplomatie française a aussi des « alliés objectifs » en Afrique noire : au premier rang, la Guinée et le Mali. Ces deux pays sont socialistes ou socialisants. Séduits hier par l'U.R.S.S., ils ont été un peu déçus par l'assistance soviétique, ils admirent la Chine mais se méfient de l'ingérence chinoise. Le français reste pour eux la langue véhiculaire, et leur politique extérieure, à la fois neutraliste et empiriste, est assez semblable à celle de de Gaulle. Seulement, ce sont les pays que la France traite le plus mal, réservant ses principales faveurs aux pays comme la Côte-d'Ivoire, Madagascar, le Niger, la Haute-Volta, le Tchad, le Dahomey, le Gabon, dont la politique étrangère s'aligne sur celle des Occidentaux et notamment des Etats-Unis. L'an dernier, Sekou Touré a accusé les services secrets français d'avoir préparé un coup d'Etat contre lui et a rompu ses relations avec la France. J'étais à New-York il y a quelques jours, et beaucoup de gens à l'O.N.U. m'ont affirmé que ces accusations étaient justifiées.

Le cas du Mali est encore plus significatif. Les relations de ce pays avec Paris sont bonnes. Il bénéficie d'une certaine assistance française. L'an dernier, une délégation malienne est venue tenter d'obtenir une aide plus complète. Elle a été éconduite pour une raison qui commande toute notre politique africaine : Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire, a mis son veto, ne voulant pas que la France « subventionne » un Etat qui s'oppose à lui en Afrique.

Petites affaires africaines ? Brouillies indignes de retenir l'attention de l'Élysée ? Que non pas. De Gaulle a pris position pour l'admission de la Chine aux Nations unies. Cet événement serait en effet une des clés de la détente internationale. Y contribuerait pour de Gaulle un succès important. Mais une des clés de cette admission réside dans le vote des pays d'Afrique francophone. Ce n'est pas un problème sur lequel on se compte en Etats « de droite » ou « de gauche », ni même en pro-communistes, occidentaux et neutralistes. On s'y différencie en ceci que l'on est, ou non, tout à fait assujéti aux Etats-Unis. Si le Maroc, l'Algérie, la Tunisie (pourtant pro-américaine), la Mauritanie, le Mali, la Guinée, le Congo-Brazzaville, le Sénégal et même la République Centrafricaine (pourtant très « modérée ») ont voté en novembre dernier avec la France et les Occidentaux les moins « alignés » dans le vote de procédure essentiel pour l'admission de la Chine, la Côte-d'Ivoire, Madagascar, le Tchad, la Haute-Volta, le Niger, le Dahomey, le Togo, le Cameroun ont voté avec les Américains ou se sont, au mieux, abstenus. Si quelques abstentionnistes avaient voté dans le sens favorable à l'admission de la Chine, si quelques adversaires s'étaient abstenus, tout était changé. Ce qui se passe à l'O.N.U. se passe sur tout l'échiquier international. Les Etats-Unis n'ont pas de meilleurs alliés dans le monde que ces pays africains choyés par la France. Dans le conflit vietnamien qui les oppose à un peuple de couleur, cet appui moral est pour eux moralement inestimable.

Quand on aborde ce sujet devant les diplomates français de l'O.N.U. (qui, n'y peuvent rien), ils sourient et disent souvent que cela prouve le respect de la France pour ses anciennes colonies. Ce qui n'est qu'une jolie phrase, car si l'argent français, les policiers français, les services spéciaux français et, dans certains cas, l'armée française, ne tenaient pas à bout de bras un certain nombre de ces potentats africains, des révolutions locales auraient vite modifié à la fois leur politique intérieure et leur politique extérieure, comme cela arriva au Congo-Brazzaville. Une telle évolution serait précisément celle qu'une politique française conséquente devrait souhaiter. Il est inutile de la faciliter : personne ne demande au S.D.E.C.E. d'organiser des coups d'Etat de gauche. Il suffirait que le gouvernement français cesse de favoriser Houphouët-Boigny, il suffirait qu'il établisse des relations confiantes avec la Guinée et le Mali, et ce seul exemple modifierait du tout au tout l'équilibre des forces en Afrique francophone. Si ceci se produisait, il se constituerait vite, tant à l'O.N.U. que dans l'ensemble du jeu diplomatique, un bloc africain neutraliste soutenant la politique extérieure de la France.

Seulement voilà, un tel bloc, avec des nuances diverses, serait composé d'Etats socialisants. Les banques et les sociétés industrielles françaises, qui se moquent bien de la politique extérieure gaulliste, ne pourraient plus aussi facilement acheter des ministres noirs et obtenir de gigantesques passe-droits. Les gouvernements de gauche en Afrique se défendent des pénétrations étrangères, fussent-elles communistes, beaucoup mieux que les gouvernements de droite. Mais ils établissent avec la Chine et l'U.R.S.S. des relations amicales qui déplaisent souverainement non seulement à Washington, mais aux innombrables attardés de l'atlantisme et de l'anticommunisme dont l'administration française et l'entourage du chef de l'Etat fourmillent.

Il faut d'ailleurs souligner que les choses ne resteront pas là. Les Américains préfèrent téléc-commander directement des satellites sûrs dans le genre du Libéria, du Congo-Léopoldville ou des dictatures latino-américaines, plutôt que d'opérer en « compte à demi » avec Paris. La République Centrafricaine a payé son vote « anormal » à l'O.N.U. d'un coup d'Etat où tous les Africains que j'ai rencontrés voient la main de la C.I.A. Son prochain vote est couru d'avance. Que fera le Maroc à la prochaine session ? Combien de coups d'Etat d'ici là en Afrique noire ? Combien d'Etats francophones, encore plus ou moins indépendants, s'inclineront devant la diplomatie du dollar ?

Peut-être le général de Gaulle devrait-il se montrer moins grandiose en paroles et plus soucieux de l'application concrète de ses vues.

la monstrueuse affaire BEN BARKA et la crise du féodalisme marocain

Ce n'est pas sans émotion que nous évoquons, au début de cet article, la figure de Mehdi Ben Barka, leader de la gauche marocaine et du Tiers-monde révolutionnaire. Grand ami de « Démocratie Nouvelle », il suivait de près l'action de notre revue, et nous pensons à tous les dialogues fructueux que nous avons eus avec lui, à différentes époques, sur des problèmes qui faisaient l'objet de nos préoccupations communes.

Il semble bien maintenant qu'il a été tué en France même, après avoir été abominablement torturé en présence d'Oukir lui-même, ainsi que l'affirmait Figon, peu de temps après le rapt, dans une déclaration enregistrée et publiée par l'Express. Son nom s'ajoute ainsi à la liste déjà

longue des révolutionnaires de premier plan assassinés par les hommes de main des féodalités et des bourgeoisies qui ne reculent devant aucun moyen, pas même le meurtre, pour se débarrasser de ceux qui luttent le plus efficacement contre leurs monstrueux privilèges. Nous avons hélas toutes les raisons de craindre que, comme Ferhat Hached, comme Um Nyobé, comme Ben Mekhidi, comme Félix Moumni, comme Patrice Lumumba, Ben Barka ne soit tombé au combat, victime d'un impérialisme qui, ne nous y trompons pas, a toujours su mesurer la valeur de ses adversaires et s'est toujours acharné contre les meilleurs...

D. N.

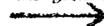
En France, avec la mort suspecte de Georges Figon, témoin n° 1, l'affaire Ben Barka est devenue l'Affaire, un scandale énorme qui découvre les ressorts honteux de la V^e République et ébranle durement le régime né du 13 mai 1958.

L'opinion a découvert, souvent avec stupeur, que dans ce bien étrange régime — celui du gaullisme à son déclin — une personnalité étrangère de notoriété mondiale pouvait être enlevée, en plein jour et en plein Paris, par des personnages redoutables — ministres et chefs de police marocains — étroitement mêlés à toute une faune de « barbouzes », de truands, d'indicateurs, de tenanciers, de gardes du corps et d'agents spéciaux bénéficiant des plus hautes protections, pour ne pas dire des plus hautes complicités, dans l'appareil d'Etat de la V^e République. Car les uns et les autres ont pu associer à leur entreprise criminelle des policiers de la préfecture de police, « couverts » par de hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, et des agents

de services secrets français, également « couverts » à un assez haut niveau de la hiérarchie, sans parler de quelques-uns de ces chefs des « polices parallèles » déjà chères à certains dirigeants gaullistes et que la guerre d'Algérie a fait proliférer.

Les observateurs qui savaient que, depuis plusieurs années déjà, le Maroc est, en Afrique, la principale base de renseignements et d'action de l'impérialisme français et de l'impérialisme américain, et qui n'ignoraient pas tous les liens qui se sont tissés, au fil des années, entre les agents de ces deux puissances et une armée et une police marocaine qui emploient, dans leurs divers services, au titre de la « coopération », 600 nationaux français et 60 nationaux américains (parmi lesquels d'importants responsables de la C.I.A.) ont été, eux, beaucoup moins surpris.

Le caractère spectaculaire que la « grande presse » sensationnaliste a pu donner, et donnera peut-être encore, à une affaire présentée au grand



public comme un film à la James Bond ne saurait nous faire oublier l'essentiel. L'essentiel, c'est le contexte politique dans lequel se sont déroulés les événements. L'important, ce sont les activités publiques ou secrètes de l'impérialisme, et d'abord au Maroc même.

Au Maroc, le féodalisme est en crise parce que la situation économique et sociale du pays est littéralement catastrophique. Cette crise, qui s'est précipitée au cours de l'année 1965, s'aggravera encore en 1966, mais si l'on veut comprendre le sens d'une évolution qui sera sans doute marquée, dans les semaines qui viennent, par de nombreuses péripéties, il faut faire un bref retour en arrière et procéder à une rapide analyse de l'enchaînement des événements au cours des derniers mois.

de la répression de mars à l'échec des pourparlers

La date marquante de l'année 1965, au Maroc, est incontestablement l'explosion populaire du 26 mars dernier à Casablanca, et la répression féroce qui suivit. Rappelons, d'un mot, les faits. Une politique scolaire réactionnaire qui, sous couleur de « rationaliser l'enseignement », tend à écarter des lycées et même des écoles les enfants des familles les plus déshéritées, provoque la colère des masses. Les réactions vigoureuses que l'on enregistre viennent, non seulement des forces progressistes organisées, — militants de l'U.N.F.P. et du parti communiste marocain, étudiants de l'U.N.E.M., ouvriers encadrés par les syndicats — mais, pour la première fois, du sous-prolétariat inorganisé, des chômeurs de l'immense plébe des bidonvilles. Les manifestations se font de plus en plus violentes, et, pendant quelques heures, tournent à l'émeute. Les possédants affolés font appel à la troupe qui tire sur la foule, tandis que des hélicoptères militaires mitraillent systématiquement les bidonvilles. Le général Oufkir, ministre de l'Intérieur, dirige personnellement les « opérations ». Lorsque, selon la formule consacrée, « l'ordre est rétabli », la répression a fait près de 2.000 morts et de nombreux blessés.

Dans les jours qui suivent, le roi Hassan II — tous les témoignages concordent à ce sujet — se montre extrêmement inquiet d'une situation dont il vient sans doute de mesurer soudainement la gravité. Il craint de nouvelles « émeutes du désespoir » des masses misérables et il prend quelque peu ombrage, semble-t-il, du rôle joué par l'ancien officier de renseignements de l'armée française, Mohamed Oufkir, devenu « l'homme

fort » de son régime et dont les événements viennent de montrer que sa puissance pourrait être, à terme, dangereuse pour le trône. C'est alors que le souverain décide d'explorer les possibilités d'une « ouverture à gauche », susceptible, estime-t-il, de détendre, au moins pour quelque temps, une atmosphère devenue explosive.

En avril il décrète « à titre provisoire » l'état d'exception, mais il reconnaît, en faisant ce geste, que toutes les expériences gouvernementales tentées par le Palais Royal se sont soldées par des échecs et il laisse entendre qu'il pourrait mettre en place un nouveau système constitutionnel. Il annonce, dans un discours, qu'il a décidé une amnistie générale pour les condamnés politiques et il fait libérer un certain nombre de responsables de l'U.N.F.P. emprisonnés depuis le pseudo « complot » de 1964, y compris deux condamnés à mort, le leader de la résistance, Busri et le leader syndicaliste Ben Jelloun. Enfin, il entame avec les principaux leaders de l'opposition de gauche, notamment l'ancien vice-président du conseil et ministre de l'Économie, Abderrahm Bouabid, qu'il reçoit à plusieurs reprises, des conversations qui se poursuivront jusqu'au mois de juillet.

Le dialogue qui s'engage ainsi n'est pas facile. Les leaders de l'opposition de gauche mettent l'accent sur la réforme et la démocratisation des institutions, sur la formation d'un nouveau gouvernement marocain véritablement responsable et sur les options économiques et sociales fondamentales, seules capables de redresser progressivement, si un effort sérieux et tenace est entrepris, une situation dont tout le monde reconnaît qu'elle est désastreuse.

Il ne sert à rien, en effet, explique la gauche, de décider, comme le fait le roi, la nationalisation de certains secteurs du commerce extérieur, si l'on ne met pas en place à tous les niveaux, des fonctionnaires intègres et compétents pour gérer les organismes techniques qu'une telle réforme rend nécessaire. (En fait l'installation à la tête des nouveaux « offices » de bureaucraties brouillons et corrompus notoirement liés aux grands intérêts capitalistes étrangers et aux spéculateurs de la grande bourgeoisie commerçante marocaine ne fait, pendant cette période, qu'ajouter au désordre général de l'économie nationale). Les leaders de gauche réclament également le limogeage d'Oufkir et ils ajoutent que l'armée et la police doivent être épurés de leurs éléments les plus notoirement téléguidés par l'impérialisme étranger. Ils demandent enfin que l'amnistie aux condamnés politiques fasse l'objet d'un texte de loi général et précis, de manière à ce que l'initiative prise par

Hassan II, mais seulement annoncée dans un discours, prenne un caractère légal et ne fasse l'objet d'aucun arbitraire et d'aucune équivoque dans son application par les autorités judiciaires.

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer l'entrevue qui s'est déroulée, fin avril, à Francfort (et dont on a, depuis, beaucoup parlé) entre Mehdi Ben Barka et l'ambassadeur du Maroc à Paris Moulay Ali, cousin du roi et richissime homme d'affaires. Deux fois condamné à mort par contumace, Mehdi Ben Barka demande que ce libre retour au Maroc soit garanti par un texte juridique et politique et n'ait pas l'air de dépendre de la seule mansuétude du souverain.

coup de barre à droite

Au printemps et au début de l'été, Hassan II discute âprement ces conditions, qu'il n'accepte pas dans leur totalité, mais qu'il ne rejette pas non plus. En juin, cependant, on commence à parler, dans les milieux proches du Palais, d'une rupture de pourparlers. En juillet, lors d'un entretien ultime, — et infructueux —, Hassan II déclare textuellement aux leaders de la gauche : « laissez-moi deux mois de réflexion, le temps des vacances... je vous donne rendez-vous en octobre ou novembre ». Le rendez-vous, en fait, n'est jamais venu, et le seul rendez-vous que Mehdi Ben Barka a eu avec les émissaires de Hassan II

devait être le rendez-vous de l'enlèvement, de la torture et sans doute de l'assassinat.

Ce qui s'est passé, en réalité, c'est que les velléités d'évolution « libérale » de Hassan II n'ont pas cessé de s'affaiblir au fur et à mesure que le temps atténue l'effet du « choc psychologique » du 26 mars et que les féodaux et les bourgeois marseillais font davantage jouer la solidarité de classe et de caste les unissant aux principaux conseillers politiques du souverain chrétien. Oufkir, quant à lui, ne cesse pas de harceler le roi en dénonçant de prétendus « complots » contre son trône, et n'hésite pas, pour ce faire, à monter les provocations les plus grossières. C'est ainsi, par exemple, qu'il fait annoncer à grand fracas, à la fin du mois de mai, l'arrestation de pseudos « éléments subversifs tunisiens, armés et entraînés en Algérie et ayant passé la frontière pour s'organiser, au Maroc, dans la clandestinité », alors que ces prétendus « agitateurs » ne sont que des policiers à sa solde, déguisés, pour les besoins de la cause, en « révolutionnaires ». Simultanément, les interventions extérieures se font plus pressantes auprès de Hassan II pour l'empêcher de donner suite à ses projets primitifs de rapprochement avec la gauche.

Les Américains, en particulier, se montrent d'autant plus actifs qu'ils s'inquiètent davantage du rôle grandissant joué par Mehdi Ben Barka dans la lutte antimpérialiste. La personnalité et l'action

Hassan II renforce sa garde royale

De notre correspondant particulier

Rabat, 9 mars. — Par un décret publié au Bulletin officiel, Hassan II a décidé de renforcer la garde royale : elle comprendra désormais, outre les éléments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie dont elle était composée, une formation déportée. C'est l'élément nouveau de cette unité militaire, dotée d'un statut spécial et cantonnée aux abords immédiats du palais royal.

Cette garde est l'héritière du *gaskh* (armée) des *Abid Bokhari*, créés au dix-septième siècle par le sultan Moulay Ismaïl, prétendant à la main de la princesse de Conté (1). Ce sultan avait rassemblé près de Saïé environ trois mille Noirs dont il fit des soldats à son service exclusif, et qui durent prendre des Négrresses

pour épouses. Jusqu'à ces dernières années, cette garde était officiellement désignée sous le vocable de « garde noire ». Le langage populaire n'a pas craint de parler d'un « bokhari » pour désigner un soldat du palais royal.

Troupe de parade sous le protectorat — on l'avait désarmée quand Mohammed V fut détrôné, — elle a conservé partiellement ce caractère. Mais depuis sa réorganisation en « garde royale » après l'indépendance ses effectifs se sont accrues et son armement s'est modernisé. L'adjonction aujourd'hui d'éléments déportés permet d'indiquer, en ces temps de soulèvements répétés dans les pays africains, une adaptation qui sacrifie davantage encore le pittoresque d'une époque contemporaine de Louis XIV au profit de l'efficacité.

E. G.

(1) La dénomination d'Abid Bokhari (escrava de Bokhari) vient du fait que Moulay Ismaïl avait demandé à ses soldats noirs de lui prêter serment de fidélité sur le livre de traditions de la religion du Prophète (sablé par le sultan) autour de Bokhari.

de l'ancien président de l'Assemblée consultative marocaine dépassent largement, en effet, les frontières de son pays. Depuis que la répression de mai 1962 l'a contraint à l'exil, il a longuement visité toutes les capitales des pays socialistes et les principales capitales du Tiers-monde et ses qualités personnelles — intelligence, dynamisme, précision du mathématicien et de l'homme de science, dons pour le contact humain — lui permettent de jouer un rôle de tout premier plan. Président de la conférence de Solidarité afro-asiatique, il est chargé par les représentants des mouvements de libération de diriger la « conférence des trois continents » qui, à partir du 3 janvier 1966, à la Havane, doit, pour la première fois, étudier les moyens d'une unité d'action révolutionnaire à l'échelle planétaire et d'une coordination nouvelle des Lattes antiimpérialistes menées en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Et lorsqu'il est ainsi désigné, à l'unanimité, personne ne doute qu'il sera, à ce poste, un animateur et un organisateur hors pair. Les diplomates américains en sont, eux aussi, parfaitement convaincus, et c'est bien pourquoi ils ménagent pas leurs efforts pour « contrer » l'action de Ben Barka, surtout lorsqu'ils apprennent que le leader progressiste va se rendre à Cuba pour mettre au point, avec Fidel Castro, les ultimes préparatifs de la conférence. C'est à leur indignation qu'Hassan II s'adresse aux autorités cubaines pour les menacer de suspendre tous les achats de sucre effectués par le Maroc à Cuba si Ben Barka reçoit son visa d'entrée à la Havane. Le chantage est évidemment repoussé et l'échec de cette démarche maladroite, bientôt connu dans les différentes capitales, accroît encore la haine que le roi du Maroc voue, depuis des années, à son redoutable adversaire. (1)

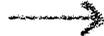
.....

(1) Ici, A.P. Lentin avance quelques remarques sur l'évolution de la situation dans le Maghreb qui, aux yeux de Hassan, serait apparue favorable à un durcissement de sa politique intérieure.

Dans cette conjoncture nouvelle, Hassan II, à partir du mois de juillet, ne s'oriente plus vers « l'ouverture à gauche », mais vers « l'ouverture à droite ». A Rabat, dans les milieux politiques, on ne parle plus d'une éventuelle entrée de l'UNFP dans un nouveau gouvernement, mais de la fondation d'un « grand parti royal » plus cohérent que ne l'avait été, en 1962, le « Front pour la défense des institutions constitutionnelles » (F.D.I.C.), qui devait éclater au bout de quelques mois, du fait de l'opposition entre les affairistes citadins comme M. Quedira et les conservateurs herbériants du « Mouvement Populaire » et des contradictions internes apparues, au sein même du « Mouvement Populaire », entre les partisans de M. Khatib et ceux de M. Abardane. Les milieux bien informés laissent entendre que les militaires pourraient désormais jouer un rôle important, notamment à la campagne, dans la création des structures de ce nouveau parti (huit gouverneurs de province sur quatorze ne sont-ils pas déjà issus de l'Armée royale marocaine et ne doivent-ils pas principalement leur promotion au général Oufkir ?); que l'entrée en scène de cette nouvelle force étroitement contrôlée par le Palais pourrait prélude à l'instauration d'un « régime présidentiel » (le « président », en l'occurrence étant le roi) avec parti unique, « à l'instar de ce qui se passe dans différents pays africains », et que, avec l'entrée en vigueur d'un tel système, l'opposition (UNFP et parti de l'Istiqlal) serait rapidement amenée à « se soumettre ou à se démettre », c'est-à-dire à disparaître au sein du nouveau parti ou à cesser d'exister légalement en tant que formations politiques autorisées.

Impasse économique et politique

La traduction en justice de Ben Barka, après son enlèvement, sous une nouvelle accusation de « complot contre la monarchie », devait vraisemblablement, dans les plans du Palais, donner le signal de ce nouveau durcissement contre la gauche. Le général Oufkir, cependant, s'est montré apparemment malade, sur le plan technique, dans l'exécution des ordres reçus; et l'opération d'enlèvement de Ben Barka, qui, grâce aux complicités dont dispose, en France, la police spéciale marocaine, aurait dû être, théoriquement, menée avec une célérité et une discrétion absolues, s'est accompagnée de « bavures » telles qu'elle a provoqué un formidable scandale mondial qui modifie, une fois encore, les données de la situation



diplomatique et de la situation intérieure du Maroc.

Le général De Gaulle — qui, mis devant le fait accompli, aurait pu fermer les yeux sur une opération menée dans un secret absolu et qui n'aurait été révélée, au Maroc, que trois semaines ou au mois après avoir été effectuée — ne pouvait pas ne pas réagir dès lors qu'Oufkir, affolé par les « contre-temps » survenus dans le déroulement de l'opération (un étudiant marocain accompagnant Ben Barka donne l'alarme ; les vrais policiers employés dans l'affaire se sentent si « couverts » qu'ils ne prennent aucune précaution ; de mystérieuses rivalités jouent entre réseaux de « barbouzes » et S.D.E.C.R., rivalités qui amènent Antoine Lopez à se mettre immédiatement « à table » après avoir fait « négocier » son arrestation, etc.) commettait la bêtise de se rendre lui-même sur les lieux de la séquestration de Ben Barka, comme s'il se souciait fort peu de la souveraineté française. La protestation du président français, très vive au début, s'est trouvée, certes, très affaiblie lorsque De Gaulle a pu mesurer à quel point le rôle de différents serviteurs fidèles de son régime apparaissait peu rehaussé aux yeux de l'opinion française et internationale, et, lors du récent remaniement ministériel, il a maintenu en fonction M. Roger Frey, son ministre de l'Intérieur, pourtant plusieurs fois mis en cause. Toutefois, si la « raison d'Etat » lui interdit de prendre trop de distance vis-à-vis de Hassan II (le Maroc est, de tous les pays africains, celui dans lequel le capitalisme colonial ou néo-colonial français possède les plus gros intérêts, et il ne saurait être question d'abandonner des positions que les rivaux américains ne demandent qu'à occuper), le souci de son propre prestige lui commande de chercher à obtenir une « réparation » sous la forme d'un limogeage du général Oufkir que l'on essaie déjà de présenter, en France, comme l'unique responsable de cette « malheureuse affaire ».

Le limogeage d'Oufkir, le sacrifice du bon émissaire, Hassan II l'avait promis à l'ambassadeur de France au Maroc à condition qu'on le laisse « opérer à froid, et non à chaud » et qu'on lui donne un délai pour « préparer les conditions politiques d'une décision aussi grave ». Il n'est pas facile en effet, pour Hassan II, de se débarrasser d'un homme qui sait tant de choses, qui dispose d'une influence considérable dans la police et dans l'armée, et qui, si redoutable soit-il, apparaît tout de même, face aux menaces de l'opposition de gauche, comme le précieux défenseur d'un trône moins solide que par le passé. Certains observateurs estiment même que les promesses du roi à De Gaulle n'ont été faites que

pour gagner du temps et qu'Oufkir, en définitive, conservera sa place...

Dans l'immédiat, la petite crise franco-marocaine provoquée par l'affaire Ben Barka a eu au moins pour effet de stopper la grande opération de droite que nous avons évoquée plus haut et dans laquelle le puissant ministre de l'Intérieur aurait joué un rôle majeur. Hassan II, qui doit, de toutes manières former un nouveau gouvernement, essaie, à l'heure actuelle, de mettre sur pied une combinaison « copiste » présidée par son ancien directeur de cabinet M'Hamed et dans laquelle il proposerait des postes à certains leaders, comme par exemple l'ancien président du conseil Abdallah Ibrahim, proche de la direction de la centrale syndicale de l'U.M.T. (Union Marocaine du Travail). Bien que les divergences de vues entre la direction de l'U.M.T. et la direction de l'U.N.F.P. ne soient un secret pour personne (et Hassan II cherche, à l'heure actuelle, à jouer à fond sur ces divergences), les hommes politiques plus ou moins liés à l'U.M.T. hésitent beaucoup à prendre des responsabilités gouvernementales au moment où les réalités de la situation économique et financière du Maroc démentent cruellement l'optimisme officiel du ministre des Finances Mamoum Tahiri. Un seul exemple, en ce qui concerne la balance des paiements : la valeur totale des importations marocaines a été, de janvier à octobre 1965 de 405 millions de dirhams contre 1 milliard 545 millions l'an passé, alors que la valeur totale des exportations, pour la même période, a été de 472 millions de dirhams contre 1 milliard 494 millions l'an passé. Or la diminution des importations a surtout touché le matériel d'équipement et certains produits de consommation de première nécessité, et cela a entraîné une nouvelle baisse du pouvoir d'achat de la population, qui se plaint, notamment, de l'augmentation du prix du thé et du prix du sucre, ces deux produits de base de l'alimentation des Marocains.

Face à un fédéralisme en crise, le mécontentement des masses populaires ne cesse de croître et nul ne peut dire quelle seront les réactions de ces masses lorsqu'elles apprendront — car, un jour ou l'autre il faudra bien la leur dire — la vérité sur le sort de Mehdi Ben Barka. Sur le plan politique, au Maroc comme en France (car en France aussi, on ne pourra pas indéfiniment étouffer la vérité en ce qui concerne les hautes complications dont a bénéficié Oufkir dans l'accomplissement de son crime), l'affaire Ben Barka est loin d'être terminée.

a.-p. l.